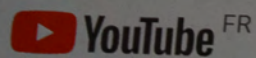


Rechercher





Rechercher

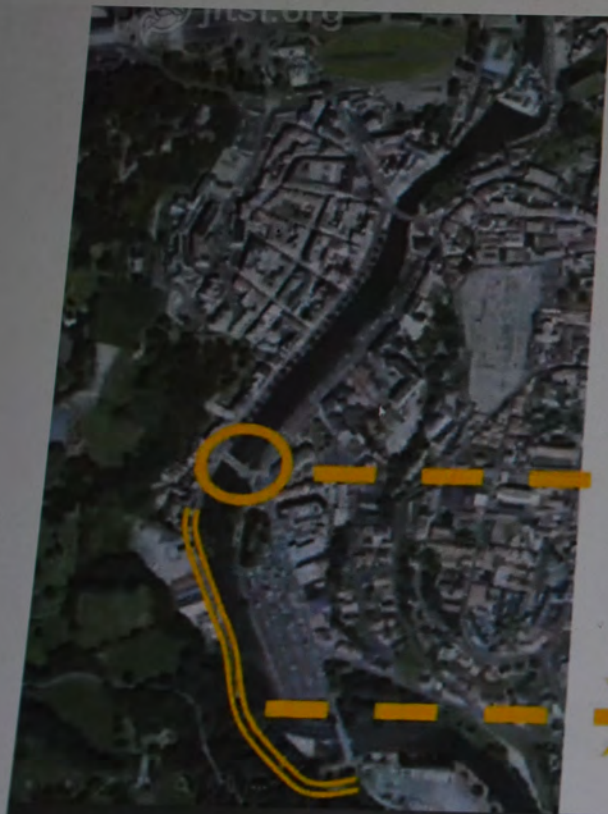


Comité de Pilotage (COFIL)

Composition

- **Josette BOURDEU** - Maire de LOURDES
- **Alain ABADIE** - Adjoint aux travaux de LOURDES
- **Christian GELIS** - Président de l'UMIH65 et Vice-président de l'Office de Tourisme
- **Pierre DURAND** - Président de la CPIH Section LOURDES





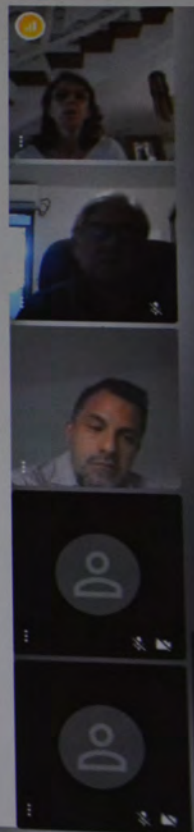
Deux éléments majeurs ont conduit la ville de Lourdes à s'orienter vers la création d'un nouvel ouvrage de franchissement du Gave pour assurer la liaison entre l'avenue Peyramale et l'Esplanade du Paradis :



Pont existant de Peyramale affaibli et interdit aux poids lourds et aux bus



Projet de prolongement de l'avenue Peyramale : « suspendu » en raison du PLUi qui n'est pas approuvé et qui va permettre l'annulation de l'espace Boisé Classé





YouTube^{FR}

Rechercher



Recherche de l'implantation optimale





Les solutions envisagées



1 - Nouvel ouvrage à l'aval de l'ouvrage actuel

2 - Déconstruction et reconstruction de l'ouvrage sur son emplacement actuel

3 - Nouvel ouvrage au niveau du parking de l'Esplanade du Paradis

4 - Nouvel ouvrage assurant le lien direct Boulevard du Gave/avenue Peyramale Prolongée



1 - Nouvel ouvrage à l'aval de l'ouvrage actuel

2 - Déconstruction et reconstruction de l'ouvrage sur son emplacement actuel

3 - Nouvel ouvrage au niveau du parking de l'Esplanade du Paradis

4 - Nouvel ouvrage assurant le lien direct Boulevard du Gave/avenue Peyramale Prolongée



- 1
- Faible longueur de franchissement
 - Circulation grand bus possible dans tous les sens
 - Position centrale et Rapidité d'exécution
 - Logique urbaine des flux



- 2
- Nécessite un ouvrage provisoire pour déplacement des réseaux avant démolition
 - Allongement des temps de travaux et surcoûts importants



- 3
- Longueur de franchissement supérieure à N°1 et N°2
 - Nécessite un élargissement de l'avenue Peyramale Prolongée pour assurer les manœuvres des grands bus dans tous les sens et des cheminements piétons et PMR supplémentaires



- 4
- Longueur de franchissement la plus importante
 - Nécessite un élargissement de l'avenue Peyramale Prolongée pour assurer les manœuvres des grands bus dans tous les sens et des cheminements piétons et PMR probablement en encorbellement sur la rive





Les solutions envisagées

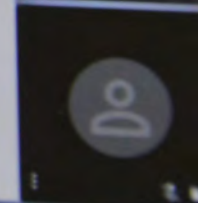
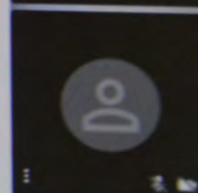
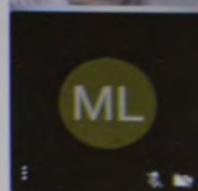


1 - Nouvel ouvrage à l'aval de l'ouvrage actuel

2 - Déconstruction et reconstruction de l'ouvrage sur son emplacement actuel

3 - Nouvel ouvrage au niveau du parking de l'Esplanade du Paradis

4 - Nouvel ouvrage assurant le lien direct Boulevard du Gave/avenue Peyramale Prolongée



Optimisation de l'emplacement

Proposition : solution optimale à l'aval de l'ouvrage actuel

- Portée similaire à l'ouvrage actuel
- Raccordements et circulations améliorés notamment pour les « grand bus » (Accès rue Peyramale prolongée)
- **Raccordements aux aménagements piétons et PMR facilités à niveau et adaptables suivant les différentes configurations actuelles et futures**
- Possibles déplacements des réseaux avant déconstruction de l'ancien ouvrage actuellement très affaibli
- **Situé hors zone naturelle**
- Appuis situés à l'arrière des berges limitant les impacts aux seules nuisances liées aux travaux en zone urbaine

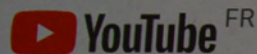




⇒ L'implantation du nouvel OA est calée à 2 m de l'ouvrage existant (entre nus extérieurs de leurs rives). **Cette implantation est compatible avec les méthodes de construction du futur ouvrage et les méthodes de déconstruction de l'ancien ouvrage. Ces méthodes permettent de travailler dans les emprises disponibles sans porter atteinte à l'intégrité des ouvrages.**

⇒ **L'ensemble des girations des bus de grande longueur est assuré.**

Le risque inondation



Rechercher



Option choisie face au risque inondations

Option de créer un ouvrage submersible pour la crue de 1937 et résistant aux chocs d'embâcles:

- ☞ La chaussée du pont est au même niveau que les voies existantes, assurant ainsi l'accessibilité des PMR (pas de rampes pentues ...) et les raccordements des itinéraires piétons et cycles,
- ☞ Pas d'impact sur le lit majeur,
- ☞ Pas de surfaces de compensation à prévoir,
- ☞ Pas d'acquisitions foncières ou de démolition de bâtis
- ☞ Abaissement de - 40 cm du niveau de la crue centennale





OA submersible

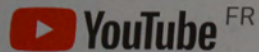
- **Conçu pour résister à la sous-pressure hydraulique**
(exemple ci-contre aux USA – Laredo-city)
 - soit en concevant un ouvrage dit intégral (encastrement du tablier à ses appuis fondés sur pieux)
 - soit en mettant en œuvre des tenons/mortaises (retenant le tablier à ses culées)
- **Avec un brise-lame hydraulique à intégrer** au droit du tablier à travers la corniche architecturale, constituant ainsi une protection face aux embâcles (confer § architecture en suivant – exemple ci-contre Pont de l'Axe mixte – Rivière des Galets - Île de la Réunion)



OA préfabriqué

- Recours à la préfabrication en usine par voussoirs
- Minimisation de la gêne aux riverains et usagers des voiries contiguës avec un temps réduit de construction sur site (5 mois de chantier sur site)



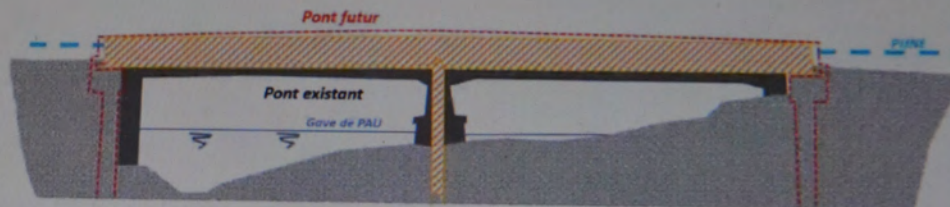


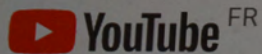
Rechercher



Pose sur des poutres provisoires

- Voussoirs posés sur 2 poutres **métalliques provisoires** (puis mise en précontrainte générale de l'OA)
 - Palée centrale provisoire potentielle
 - Poutres métalliques et palée centrale provisoire potentielle **dans l'ombre hydraulique** du pont existant
- Pas d'impact hydraulique de la phase de construction du futur pont





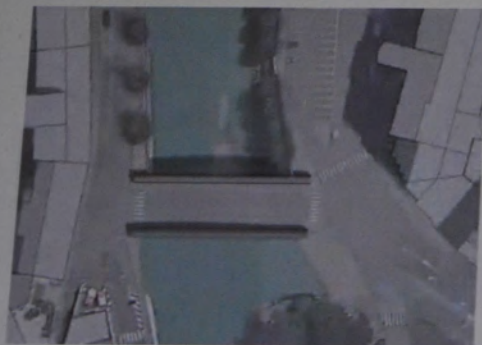
Rechercher



fr.sfr.org

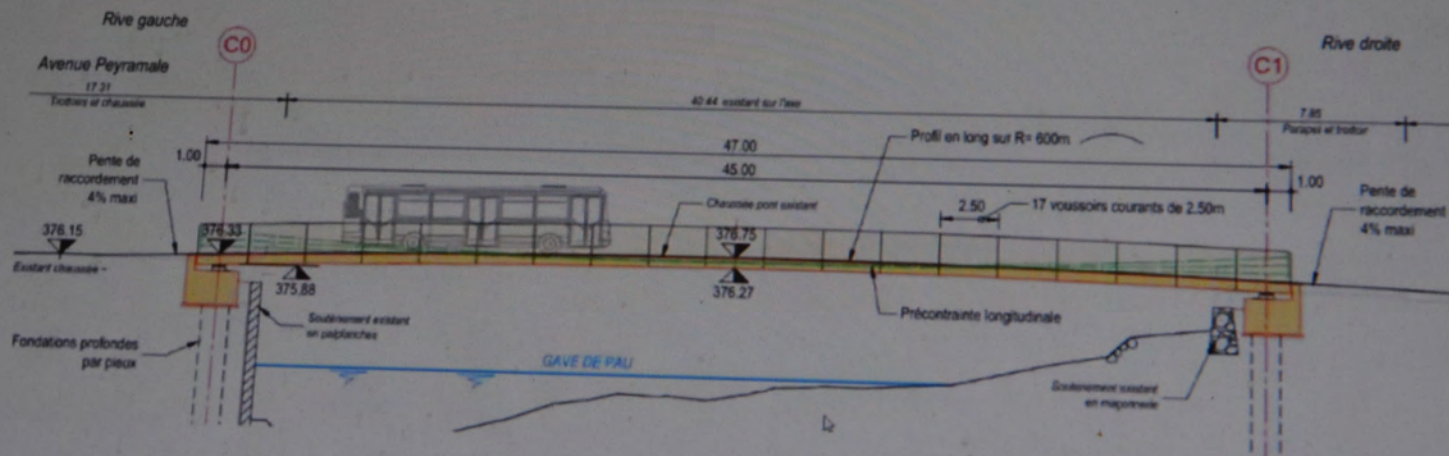
Création d'un nouvel ouvrage 2 mètres en aval du pont Peyramale et résistant aux crues et aux éventuels chocs d'embâcles

- ☞ Chaussées incluant les pistes cyclables en espace partagé : 8,40 m de largeur,
- ☞ Trottoir : 1,80 m de largeur,
- ☞ Soit une largeur fonctionnelle totale de 12 m utile.





Conception OA retenue



- Appuis situés à l'arrière des soutènements existants de chaque rive du Gave de Pau
- Pas de pile dans le lit mineur

Analyse du site

Tissu urbain dense, avec des habitations, des commerces et des hôtels à chaque rive

Constructions de hauteur importante allant du R+4 jusqu'au R+8.

Architecture hétérogène

Contexte paysager lointain est marqué par les montagnes autour de la ville de Lourdes,

Perspectives de l'Avenue Peyramale et l'Esplanade du Paradis avec une façade constituée d'une importante quantité d'hôtels.

Site d'implantation du pont dans le périmètre de l'AVAP (en cours d'instruction) mais en dehors d'espaces protégés au titre des Monuments Historiques



Vue panoramique depuis le pont actuel



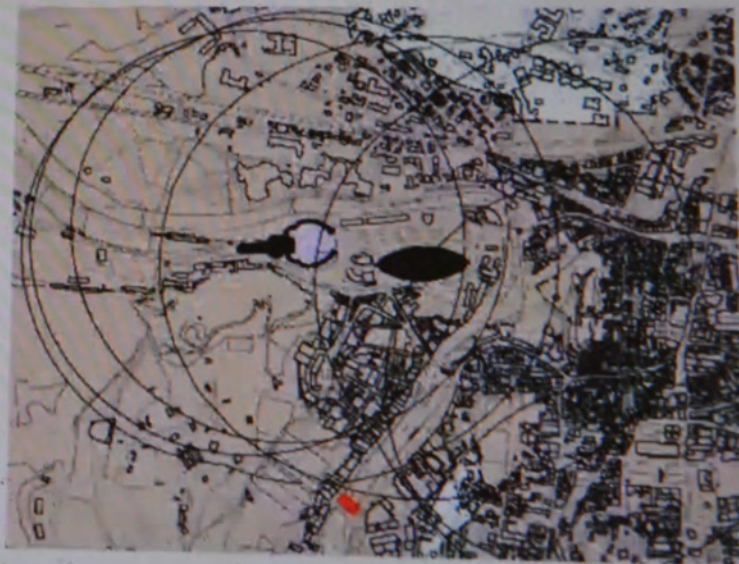
Vue du pont existant



Vue du contexte urbain le long du cours de l'Arros



Vue du site depuis le Pont Vieux



Analyse du site

Tissu urbain dense, avec des habitations, des commerces et des hôtels à chaque rive

Constructions de hauteur importante allant du R+4 jusqu'au R+8.

Architecture hétérogène

Contexte paysager lointain est marqué par les **montagnes** autour de la ville de Lourdes,

Perspectives de l'Avenue Peyramale et l'Esplanade du Paradis avec une façade constituée d'une **importante quantité d'hôtels**.

Site d'implantation du pont **dans le périmètre de l'AVAP (en cours d'instruction)** mais en dehors d'espaces protégés au titre des Mnuments Historiques



Vue panoramique depuis le pont actuel



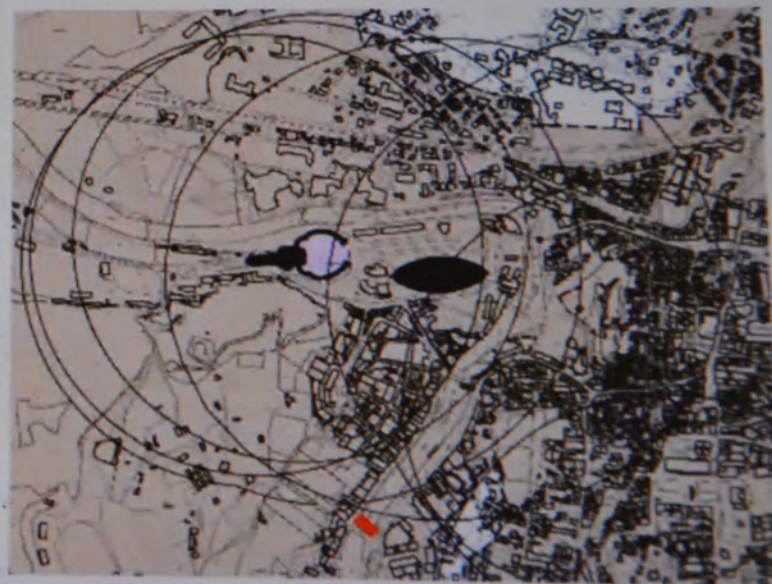
Vue du pont existant

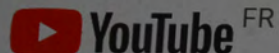


Vue du contexte urbain le long du Gave de Pau



Vue du site depuis le Pont Vieux





Rechercher



Les enjeux de conception:

- Assurer la desserte du sanctuaire et participer au maillage de liaisons locales
- Placer le futur pont au plus près de la ville
- Permettre toutes les fonctionnalités urbaines d'un pont.
- Prendre en compte toutes les contraintes fonctionnelles et techniques pour la conception et réalisation

Le parti Architectural:

- Faire un pont « créateur des liens » sous le concept de « pont-plateau »
- Insérer harmonieusement l'ouvrage dans le site, en prenant en compte l'analyse du site.
- Concevoir l'ouvrage en veillant au confort, à la sécurité et à l'accessibilité de tous usagers confondus (touristes, automobilistes, riverains, pèlerins).
- Renouveler l'image urbaine du secteur
- Optimiser au maximum le système de préfabrication en béton (les poutres feront office de garde-corps pour résister aux embâcles)
- Proposer des superstructures architecturées qualitatives
- Concevoir une matérialité adaptée et durable dont le choix définitif se fera en concertation avec la maîtrise d'ouvrage et l'ABF.

A l'image des ponts urbains comme le pont Royal à Paris, le pont aura un caractère minéral affirmé.



Projet du Pont Simone Veil à Bordeaux (Agence OMA Architectes)



Projet du Pont Pleyel à Saint Denis (Agence Mimram)



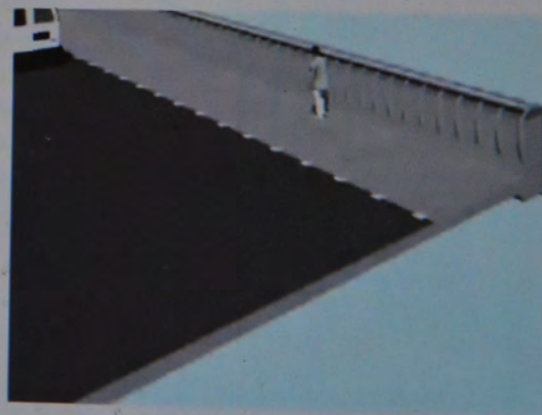
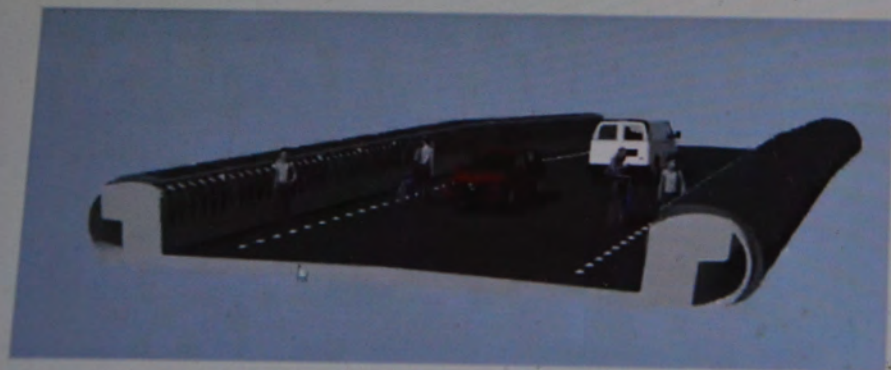
Pont Raymond Barre à Lyon (Agence Spielmann)



Le tablier: concept plateau

Le traitement du tablier est proposé sous forme de « plateau » avec le même niveau pour la chaussée et pour l'espace partagé et une séparation à l'aide de bornes et/ou plots franchissables.

Les teintes et textures du plateau peuvent être les mêmes pour accentuer l'aspect « place » mais ils peuvent également être différenciés pour distinguer les différents flux

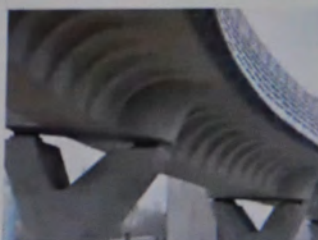


Les corniches: en béton ou BFUP

Corniche en béton avec possibilité d'un habillage métallique type raidisseurs métalliques



Le traitement des corniches en béton sera approfondi pour la phase AVP





L'insertion dans le site

Vue depuis l'Avenue du Paradis

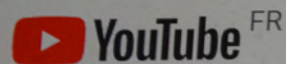


Version en béton



Version en béton avec raidisseurs métalliques





Rechercher



L'insertion dans le site

Vue depuis l'Avenue Peyramale



Version en béton



Version en béton avec raidisseurs métalliques

